



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2017

À l'attention du ministère des Finances

Recherche, analyse et rédaction :

Rose Crevier-Dagenais, Présidente

Correction :

Élyse Tremblay-Longchamps, Vice-présidente

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, répartis dans 22 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

Unis par la force d'une voix

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant apaisante. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
<u>SERVICES AUX ÉTUDIANTS</u>	<u>5</u>
<u>SANTÉ MENTALE</u>	<u>7</u>
<u>RECHERCHE AU COLLÉGIAL</u>	<u>8</u>
<u>BAISSE DÉMOGRAPHIQUE DANS LES RÉGIONS</u>	<u>9</u>
RÉTENTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	9
PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE	10
<u>INFRASTRUCTURES COLLÉGIALES</u>	<u>11</u>
<u>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</u>	<u>12</u>
<u>CONCLUSION</u>	<u>13</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>14</u>

Introduction

Le gouvernement du Québec consulte ses citoyens pour définir ses orientations économiques chaque année. Il s'agit d'un moment déterminant pour toute la société québécoise qui continue de se construire et de se développer. Il paraît juste de demander aux étudiants leur avis sur ces orientations étant leur rôle déterminant pour l'avenir du Québec.

La Fédération étudiante collégiale du Québec considère important de faire entendre la voix estudiantine réseau collégial en ce qui a trait au financement de leur projet de réussite scolaire et leur environnement d'études. Le présent document témoigne des demandes et recommandations de plusieurs associations étudiantes qui sont concernées par la qualité et l'offre de services aux étudiants, de leur santé mentale, de la recherche au collégial ainsi que de la baisse démographique dans les cégeps en région et du parc immobilier de leur école.

Il semble important de mentionner que l'année budgétaire 2017-2018 célèbre les 50 ans de création des cégeps et que le financement est au cœur du développement de ces pôles culturels important pour la société québécoise.

Services aux étudiants

Les étudiants du milieu collégial travaillent très fort pour la réussite de leur projet scolaire. Au sein des cégeps, les services d'aide à l'apprentissage, d'accompagnement pour les étudiants étrangers et ceux de soutien psychosocial ainsi que l'offre d'activités sportives et de loisir sont cruciaux au succès des étudiants.

Or, selon l'étude commandée par la Fédération étudiante collégiale du Québec sur les compressions budgétaires du printemps 2016 démontre que ces décisions n'ont pas seulement affecté les services administratifs et la bureaucratie, mais plus directement la qualité des services aux étudiants. Ces compressions affectent la qualité de l'enseignement, le contexte pédagogique et le climat de la poursuite des études. Il est d'autant plus important de préciser que la mission même des cégeps est touchée par la réduction de la disponibilité et de la qualité du soutien pédagogique.

Pour dénoncer le désaveu du financement de ces services, cette même recherche fait le parallèle avec la situation économique du Québec. Il est établi que de 2011 à 2016 l'effort financier ne suit pas l'accroissement de la richesse du Québec calculé par le produit intérieur brut (PIB). Dans le cas où les efforts de financement auraient été constants avec la phase économique de la société du Québec, l'enveloppe budgétaire aurait été plus élevée de 57 millions pour 2014-2015, montant équivalent au revenu annuel d'un cégep de taille moyenne. Il s'agit là d'un préjudice important à la formation collégiale et les futurs travailleurs qu'elle forme.

Notons aussi que les cégeps situés en région vivant une baisse démographique de son effectif étudiant sont ceux possédant des finances les plus précaires. Non seulement la plupart de ces établissements étaient déficitaires en 2013-2014, mais cette réalité démontre une situation inégalitaire dans le réseau collégial. Alors que les cégeps de région doivent faire des choix budgétaires impératifs pour accomplir leur mission, d'autres possèdent une santé financière qui présente une tout autre réalité.

Le Cégep de Baie-Comeau, cégep opérant avec le plus petit budget du réseau, est un des établissements ayant vécu les effets de compressions budgétaires sur les services aux étudiants. Selon une recherche préliminaire sur le financement des cégeps de l'IRÉC, les résultats de ces compressions sont les plus sévères. En voici quelques exemples : abolition d'un poste de direction adjointe à la direction des études (cadre), il reste un seul directeur adjoint ; abolition d'un poste de conseiller à la vie étudiante, il y en avait 2 ; abolition d'un poste d'agent de soutien administratif aux services administratifs et à la formation continue, il y en avait 2 ; abolition d'un poste de technicien en information (soutien), il y en avait 1 ; abolition d'un demi-poste de technicien en travaux pratiques en électronique industrielle (soutien) ; réduction du temps de travail à 4 jours par semaine de l'unique poste de conseiller en orientation ; réduction du temps de travail à 4 jours par semaine de l'unique poste de technicien en travaux pratiques en soins infirmiers et la réduction du temps de travail à 4 jours par semaine de l'unique poste de secrétaire à la direction générale et au secrétariat général. Ces mises à pied ne sont pas sans conséquence : le manque de personnel professionnel et de soutien affecte l'offre et la qualité de services aux étudiants.

Pour la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), ce phénomène témoigne aussi d'une problématique dans la formule du financement des cégeps. En effet, la formule FABES, qui constitue plusieurs enveloppes fermées et ouvertes financées par le gouvernement, force les établissements collégiaux à diminuer les sommes vouées aux services aux étudiants lors d'une baisse de financement

ou même lorsque celui-ci stagne, situation présente de 2011-2012 à 2015-2016. C'est entre autres pourquoi la FECQ considère que la formule FABES doit être revue.

À la lumière de ce qui est élaboré plus haut, la FECQ suggère dans le cadre des consultations prébudgétaires au gouvernement du Québec les recommandations suivantes relatives aux services aux étudiants dans le milieu collégial :

1. Que le gouvernement du Québec inclut, advenant un réinvestissement dans les cégeps, la mise sur pied de services adéquats aux étudiants, notamment en matière d'orientation, d'animation socioculturelle, d'aide à la réussite et des services de professionnels de la santé.
2. Qu'un éventuel réinvestissement dans le réseau collégial se fasse dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement collégial, notamment par l'allègement de la charge de travail professorale, l'encouragement à la formation continue des enseignants, par l'actualisation des équipements utilisés pour des fins d'enseignement et de favoriser la viabilité et la pérennité des institutions en région touchées par d'importantes baisses dans leurs effectifs étudiants.

Santé mentale

Plusieurs recherches ont été menées cette année concernant la santé mentale des étudiants en enseignement supérieur. Les constats sont terribles, autant dans le milieu des cégeps que dans les institutions universitaires, comme le démontre le rapport de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et celui du Collège Bois-de-Boulogne. Ce dernier fait état de la situation des besoins psychosociaux des étudiants dans plusieurs cégeps au Québec. Il recense 12 208 cégépiens du régulier, dans 8 cégeps dispersés sur tout le territoire. L'étude affirme que « 17,4% des répondants ont ressenti beaucoup ou énormément de détresse depuis le début de leurs études collégiales et que 35,1% ont éprouvé souvent ou tout le temps de l'anxiété ». En plus de ces statistiques effarantes, ce serait 18,3% des étudiants sondés qui auraient des pensées suicidaires.

Dans le contexte des compressions budgétaires des dernières années, les services psychosociaux ont été mis à mal dans la plupart des cégeps, faute de financement suffisant. En effet, plusieurs partenariats ont été créés avec les centres de santé voisins afin de partager le temps des infirmières et des psychologues présents sur les campus. Il est impératif que ces services essentiels au succès des étudiants soient financés à la hauteur des besoins du réseau.

Le personnel enseignant est présentement les acteurs de première ligne que les étudiants utilisent lorsqu'ils demandent de l'aide. Près de 60 % des répondants de l'enquête du Collège de Bois-de-Boulogne ont mentionné demander de l'aide à leur professeur concernant des problèmes personnels. Nous croyons pertinent d'augmenter la formation donnée aux enseignants sur les causes, conséquences et manifestations des troubles de santé mentale de la communauté estudiantine des cégeps.

1. Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) organise des séances d'information et de formation pour tous enseignants du collégial dans les plus brefs délais relativement aux causes, conséquences, manifestation et commodément efficace pour les différents troubles, particulièrement les troubles de santé mentale, les troubles d'apprentissages et les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Recherche au collégial

Les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) sont des organismes effectuant de la recherche technologique de pointe sur l'ensemble du territoire québécois, par l'entremise des cégeps. Ceux-ci sont présents dans 17 des 19 régions administratives du Québec et contribuent aux domaines technologiques comme l'aérospatiale, l'agriculture biologique, les biotechnologies, la robotique et plusieurs autres. Ces centres ont été créés dans le but d'utiliser le plein potentiel et l'ensemble de l'expertise développée dans les différents programmes techniques afin d'en faire profiter la communauté, les PME et l'économie d'ici.

Selon une étude de la firme SECOR-KPMG, ces centres ont rapporté plus de 210M\$ en gain de productivité et en innovation. De plus, les dépenses des cégeps et de leurs CCTT ont généré plus 2 milliards en valeur ajoutée dans l'économie québécoise, ont permis de soutenir plus de 27 000 emplois et ont produit des revenus fiscaux de 600M\$ pour le gouvernement québécois. Certains de ces centres d'études ont des apports sociaux plus grands encore en raison de leurs champs de recherche. On les appelle les centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) et ils traitent, par exemple, d'agriculture biologique, d'exclusion sociale ou d'écocitoyenneté.

En raison de leur contribution particulière, ces centres méritent d'être encouragés et la création de nouveaux CCTT-PSN doit être soutenue. Par ailleurs, l'ensemble du travail de recherche au collégial doit être reconnu et inclus dans toute politique nationale de recherche et d'innovation.

À ces fins, la FECQ propose les recommandations suivantes :

2. Que le gouvernement du Québec se réfère aux CCTT pour développer l'expertise québécoise en matière d'énergie et qu'il investisse des sommes appropriées pour soutenir ces recherches.
3. Que le gouvernement encourage la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), notamment dans les cégeps qui n'en ont pas et dans les cégeps situés en région.
4. Que le gouvernement du Québec travaille à l'implantation des centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).
5. Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) mette en place un cadre financier favorisant l'ouverture de centres de recherche et la prise en charge de projets de recherche par les institutions collégiales.

Baisse démographique dans les régions

Rétention des étudiants étrangers

La baisse démographique touchant les régions du Québec menace grandement la vitalité et l'économie même de ces villes et villages québécois. Un des moyens de contrer cette baisse est via la rétention des étudiants étrangers en région. La FECQ prime l'envoi d'étudiants étrangers vers les cégeps éloignés des centres urbains afin de contrer cette baisse.

Dans son budget 2016-2017, le gouvernement du Québec a alloué une somme de 1,6M\$ à Montréal International afin d'élaborer un projet de rétention des étudiants étrangers. Cette somme est considérable pour la région de Montréal, mais démontre que le recrutement lui-même n'est pas suffisant pour convaincre les étudiants internationaux de s'établir dans leur région d'accueil.

Bien qu'un étudiant étranger diplômé au Québec ayant travaillé dans une région ressource peut avoir accès au crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (Revenu Québec), cela ne contre pas la baisse démographique. Pour ce qui est de ce crédit, le montant maximum annuel correspond à 40 % du salaire, jusqu'à 3 000 \$ par année, pour un total de 8 000\$, le tout non remboursable. Cette mesure s'applique aux étudiants étrangers qui a un permis de travail, et qui paie donc impôt et taxes.

Ailleurs au Canada, certaines mesures fiscales très intéressantes ont été mises sur pied afin de favoriser la rétention des étudiants internationaux. Au Nouveau-Brunswick, depuis 2005, un crédit d'impôt non remboursable permettant de payer l'équivalent de 50 % des droits de scolarité, jusqu'à un maximum de 20 000 \$, est offert aux étudiants étrangers diplômés qui travaillent et payent des impôts dans la province. Le crédit d'impôt peut atteindre 4 000\$ par année et être utilisé pendant vingt ans. Ce crédit d'impôt peut également s'appliquer à un diplômé d'ailleurs dans le monde qui s'installe au Nouveau-Brunswick. Le Manitoba a également mis sur pied un crédit d'impôt non remboursable, et ce depuis janvier 2007. Cette mesure permet un remboursement de l'équivalent de 60 % des droits de scolarité jusqu'à hauteur de 25 000\$.

Nous proposons d'appliquer le même remboursement que celui de Manitoba, soit un remboursement de l'équivalent de 60 % des droits de scolarité jusqu'à hauteur de 25 000 \$, afin d'attirer les étudiants internationaux et les inciter à s'installer dans les régions-ressources.

L'argumentaire de la mise en place de crédits d'impôt pour étudiants internationaux a été fait à plusieurs reprises, notamment pour le réseau universitaire. Il est cependant impératif que les crédits d'impôt soient appliqués non seulement aux universités, mais aussi dans les cégeps. D'ailleurs, la plupart des régions-ressources vivant une baisse démographique importante ont plusieurs cégeps dans leur région, alors qu'il est plus rare d'y retrouver une université.

C'est pourquoi la FECQ propose les mesures suivantes :

6. Que les étudiants canadiens non résidents ou étrangers diplômés désirant demeurer au Québec dans une région ressource puissent bénéficier du Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région-ressource éloignée.

7. Que soit instauré un crédit d'impôt non remboursable permettant de payer l'équivalent de 60 % des droits de scolarité supplémentaires pour étudiants étrangers, jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

Programme de mobilité étudiante interrégionale

En août dernier, le gouvernement annonçait un investissement de 1,5 million de dollars pour l'implantation d'un programme de mobilité interrégionale entre les cégeps québécois. Cette annonce, qui était une demande de longue date de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), a été très bien accueillie dans le réseau. Il est cependant difficile de quantifier à ce jour les effets concrets dudit programme, car au moment de recevoir l'argent à l'automne dernier, l'année scolaire était déjà commencée, retardant le départ des futures cohortes.

L'argent ayant été remis par région, ce seront aux établissements de créer eux-mêmes leur programme type et la durée des stages. Pour la FECQ il est très important que l'argent soit distribué comme prévu, soit à 85% en bourse de mobilité aux étudiants. La plupart des projets commenceront donc à l'automne 2017, où nous pourrons quantifier plus précisément le nombre de participants et les coûts de participation.

Il est important de préciser que les établissements collégiaux organisent leur année avec les règles budgétaires présentées au mois d'avril et mai de chaque année. Passé ce moment, il devient presque impossible d'ajouter des projets à l'échelle du réseau.

La FECQ propose alors au gouvernement du Québec :

8. Que le gouvernement du Québec soit sensible à la crise de recrutement et de financement qui attend le réseau collégial et qu'il mette de l'avant la mobilité étudiante pour éviter cette crise.
9. Que le gouvernement du Québec fasse la promotion d'un programme de mobilité étudiante interrégionale et que le Secrétariat à la jeunesse en finance l'implantation.

Infrastructures collégiales

Cela fera bientôt 50 ans que les premiers cégeps ont été inaugurés. Certains établissements dans lesquels l'enseignement collégial prend place se sont détériorés avec le temps et les investissements financiers gouvernementaux pour conserver la sécurité et la santé des personnes fréquentant ces milieux ne permettent plus aux directions d'établissement d'entretenir correctement les espaces.

Le parc immobilier du milieu collégial a manqué de 427 millions de dollars en 2015. La situation du Cégep André-Laurendeau est déplorable au point où certaines salles de classe ne peuvent plus être utilisées pour enseigner. Le Cégep Édouard-Montpetit à Longueuil présente un déficit accumulé de 21 millions de dollars où certains lieux devront être condamnés sous peu. Le Cégep de Rimouski est dans un établissement possédant le statut patrimonial et semble avoir besoin de rénovations à la hauteur de 50 millions.

Toutes ces situations sont déplorables et doivent être prises en main par le gouvernement. Bien que les annonces d'investissement dans le milieu postsecondaire, les 730 millions de dollars provenant conjointement du gouvernement fédéral et provincial devront aussi considérer le parc immobilier du réseau collégial qui nécessite d'être rénové.

La FECQ propose donc au gouvernement du Québec :

10. Que la rénovation et le renouvellement des infrastructures des institutions d'enseignement postsecondaire soient reconnus comme étant une priorité par le gouvernement du Québec afin de remédier aux situations (réparation, entretien et rénovation) les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé des personnes évoluant dans ces milieux.

Résumé des recommandations

1. *Que le gouvernement du Québec inclut, advenant un réinvestissement dans les cégeps, la mise sur pied de services adéquats aux étudiants, notamment en matière d'orientation, d'animation socioculturelle, d'aide à la réussite et des services de professionnels de la santé.*
2. *Qu'un éventuel réinvestissement dans le réseau collégial se fasse dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement collégial, notamment par l'allègement de la charge de travail professorale, l'encouragement à la formation continue des enseignants, par l'actualisation des équipements utilisés pour des fins d'enseignement et de favoriser la viabilité et la pérennité des institutions en région touchées par d'importantes baisses dans leurs effectifs étudiants.*
3. *Que le gouvernement du Québec se réfère aux CCTT pour développer l'expertise québécoise en matière d'énergie et qu'il investisse des sommes appropriées pour soutenir ces recherches.*
4. *Que le gouvernement encourage la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), notamment dans les cégeps qui n'en ont pas et dans les cégeps situés en région.*
5. *Que le gouvernement du Québec travaille à l'implantation des centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).*
6. *Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) mette en place un cadre financier favorisant l'ouverture de centres de recherche et la prise en charge de projets de recherche par les institutions collégiales.*
7. *Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) organise des séances d'information et de formation pour tous enseignants du collégial dans les plus brefs délais relativement aux causes, conséquences, manifestation et commodément efficace pour les différents troubles, particulièrement les troubles de santé mentale, les troubles d'apprentissages et les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité.*
8. *Que les étudiants canadiens non résidents ou étrangers diplômés désirant demeurer au Québec dans une région ressource puissent bénéficier du Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région-ressource éloignée.*
9. *Que soit instauré un crédit d'impôt non remboursable permettant de payer l'équivalent de 60 % des droits de scolarité supplémentaires pour étudiants étrangers, jusqu'à un maximum de 25 000 \$.*
10. *Que le gouvernement du Québec soit sensible à la crise de recrutement et de financement qui attend le réseau collégial et qu'il mette de l'avant la mobilité étudiante pour éviter cette crise.*
11. *Que le gouvernement du Québec fasse la promotion d'un programme de mobilité étudiante interrégionale et que le Secrétariat à la jeunesse en finance l'implantation.*
12. *Que la rénovation et le renouvellement des infrastructures des institutions d'enseignement postsecondaire soient reconnus comme étant une priorité par le gouvernement du Québec afin de remédier aux situations (réparation, entretien et rénovation) les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé des personnes évoluant dans ces milieux.*

Conclusion

Pour les 50 ans des cégeps, le gouvernement du Québec doit reconnaître l'apport social de l'institution collégiale. Les dernières années budgétaires ont été difficiles pour le réseau collégial qui s'en voit toujours grandement affecté. Non seulement identifie-t-on une baisse de qualité au niveau de l'enseignement et au milieu d'étude, mais ces compressions budgétaires on nuit à l'accomplissement de la mission première des cégeps.

Pour la FECQ, l'année 2017-2018 doit illustrer le désir du gouvernement d'assurer la pérennité d'une éducation postsecondaire de qualité et accessible à tous les Québécois. Cela passe par un financement des services aux étudiants et ultimement, une revue du mode de financement des cégeps. Il a été démontré dans le monde scientifique la contribution des centres collégiaux de transfert de technologie à l'avancement de la recherche et l'innovation. Il est plus qu'essentiel de soutenir ces instituts à la hauteur de leurs besoins de développement.

Il nous apparaît incontournable de souligner le phénomène démographique que l'on retrouve en région. La vitalité des régions dépend grandement des cégeps et si la baisse démographique n'est pas contrée par des mesures financières, que ce soit via la rétention des étudiants étrangers en région ou la mobilité étudiante, le réseau collégial continuera d'être soutenu de façon inégalitaire et pénalisante pour les étudiants de régions. Encore faut-il s'assurer que les lieux d'études ne soient pas vétustes : des investissements devront permettre aux directions d'offrir à leurs étudiants des lieux sécuritaires et stimulants pour leurs études.

Bibliographie

DUPONT, David (2015), *Compressions dans les cégeps : vers un réseau à deux vitesses?* Institut de recherche en économie contemporaine, 49 pages.

DEPLANCHE, Nicolas, CHABOT, Jean-Philippe et Martin MALTAIS (Septembre 2016), *Le financement du réseau collégial québécois : un bref état des lieux*, Institut de recherche en économie contemporaine, 32 pages.

Étude KPMG-SECOR - La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie <http://www.fedecegeps.qc.ca/perspectives-collegiales/2015/01/14870/>

GOSSELIN, M.-A. et DUCHARME, R., *Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs*, revue Service social, Octobre 2015, <http://www.capres.ca/5930-2/>

LESSARD, Frédérique-Emmanuelle, *Enquête sur la santé psychologique étudiante*, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, octobre 2016, <http://www.faecum.qc.ca/ressources/avis-memoires-recherches-et-positions-1/enquete-sur-la-sante-psychologique-etudiante>

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION, *Étudiants étrangers*, Communiqués, Octobre 2016, <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20161004.html>

MONTRÉAL INTERNATIONAL, *Des efforts concertés pour inciter plus d'étudiants étrangers à rester au Québec*, Communiqués de Montréal International, Octobre 2016, <http://www.montrealinternational.com/a-propos/salle-de-presse/des-efforts-concertes-pour-inciter-plus-detudiants-etrangers-a-rester-au-quebec/>

RADIO-CANADA, *730 millions pour réover cégeps et universités*, Décembre 2016, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1006339/730-millions-pour-renover-cegeps-et-universites?isAutoPlay=1>

RADIO-CANADA, *Des directeurs s'inquiètent de l'avenir de leurs cégeps vétustes*, Décembre 2016, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004508/cegeps-mauvais-etat-deficit-entretien>